

Programme National d'Innovations Pédagogiques dans les Lycées et Collèges Année scolaire 1989.1990

Présentation Générale

La Loi d'Orientation sur l'Education qui fait de l'Ecole une priorité nationale, vise une évolution et une amélioration concrètes du système scolaire.

Cette dynamique résolument novatrice passe tout à la fois par une mise en phase du processus éducatif avec les changements des milieux sociaux et professionnels, l'évolution des domaines du savoir ainsi que par l'ouverture internationale dans la perspective de l'Acte Unique Européen.

Elle s'est donné les objectifs suivants :

- * accroître l'égalité des chances et conduire une part croissante d'élèves au niveau du Baccalauréat
- * mettre l'élève au centre du système éducatif
- * développer l'apprentissage de la responsabilité
- * ouvrir l'enseignement sur les mutations du monde extérieur et sur la coopération internationale.

Ainsi, la politique ministérielle se propose de conduire une réflexion en profondeur sur les contenus des enseignements et les savoir faire et savoir être qu'ils impliquent, sur le rôle des enseignants confrontés à des problèmes de plus en plus complexes et sur l'établissement, lieu de projet, de mise en cohérence et d'adaptation à la vie sociale.

* *
*

Dans l'optique de cette stratégie nationale de modernisation, le concept d'innovation semble tout à fait opérant car, qu'il porte sur les méthodes, les contenus ou les technologies, qu'il s'agisse des collèges, des lycées ou des lycées professionnels, il peut être considéré comme l'un des instruments majeurs pour faire évoluer le système scolaire.

En effet, l'évolution quantitative de la population scolaire passe par une amélioration parallèle du système, pour que celui-ci s'adapte au public de plus en plus différencié dont il a la charge et qu'il offre des contenus de formation et favorise des méthodes pédagogiques répondant aux attentes sociales et aux développements scientifiques et technologiques.

C'est ainsi que, en agissant sur les contenus et les méthodes d'apprentissage, un grand nombre d'innovations pédagogiques propose des activités et des situations permettant à un plus grand nombre d'élèves d'accéder à la réussite scolaire.

L'innovation concerne donc l'élève quant à la nature et aux conditions de ses apprentissages. Elle est une réflexion sur les moyens d'atteindre des résultats nouveaux. En ce sens, l'innovation est une recherche en acte qui se déroule selon le processus habituel de toute recherche appliquée :

- * critique des pratiques et identification des problèmes à traiter
- * organisation de l'innovation (hypothèses de travail, recherche des outils et méthodes existants)
- * expérimentation et évaluation.

Les stratégies innovantes peuvent être mises en œuvre à plusieurs niveaux :

- au niveau de l'établissement scolaire lui-même, où les actions mise en œuvre traduisent la volonté d'agir des différents partenaires de la vie des établissements qui, après le diagnostic de la situation locale, sont à même, dans le cadre du projet d'établissement, d'initier des démarches innovantes

- au niveau académique qui, de par ses compétences, est à même d'envisager une stratégie plus globale, en particulier en réponse aux problèmes liés aux spécificités régionales

- au niveau national, par la définition et l'impulsion d'investigations ou d'expériences permettant de mesurer objectivement les idées nouvelles avant leur introduction dans l'enseignement sous la forme de programmes, de recommandations, de méthodes ou d'instruments logistiques.

Il est essentiel que l'information circule entre ces trois niveaux de l'innovation qui doivent pouvoir fonctionner en étroite interaction : les établissements doivent pouvoir utiliser les résultats d'innovations menées aux plans académique ou national, les niveaux national ou académique doivent pouvoir tirer parti, en vue de valorisation, de conceptualisation, de théorisation, d'innovations décidées et conduites au niveau des établissements.

* *
*

Ces stratégies innovantes s'incarnent au niveau national dans le Programme National d'Innovations Pédagogiques des Lycées et Collèges.

Ce programme tire parti des volontés d'agir des divers partenaires, des besoins et des informations émanant des terrains, tout en respectant, par la prise en compte des grandes orientations nationales, l'élaboration d'un ensemble cohérent d'actions pédagogiques conduites dans les établissements et relatives aux formations qu'ils dispensent.

En outre, le Programme National d'Innovations Pédagogiques dans les Lycées et Collèges permet de tester la faisabilité de ces actions et d'en répertorier les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement.

Ainsi définies, ces innovations peuvent aboutir à leur application plus large et à leur généralisation au sein du système scolaire, avec la participation des Inspections quant à leur diffusion et leur évaluation.

* *
*

Les actions innovantes inscrites au Programme National d'Innovations Pédagogiques en 1989. 1990 visent à répondre aux problèmes rencontrés à chacun des niveaux d'enseignement (Collèges, Lycées et Lycées Professionnels) et s'organisent autour d'un certain nombre d'orientations dominantes s'intégrant dans les objectifs ministériels précisés par la Loi d'Orientation :

* l'évolution des formations par la rénovation des contenus disciplinaires ou interdisciplinaires qu'il s'agisse d'anticiper l'adaptation des programmes ou d'accompagner les actuels programmes et instructions par des outils pédagogiques appropriés

* l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment quant à leurs répercussions et leurs apports aux disciplines

* le développement de nouvelles modalités d'évaluation sur la base d'objectifs explicités en associant étroitement apprentissage, formation et évaluation

* la promotion des formations technologiques et scientifiques liée à des conditions plus adaptées aux réalités du monde contemporain

* la mise en œuvre d'organisations pédagogiques et de suivis individualisés des élèves permettant de pallier les diverses difficultés rencontrées

* la prise en compte dans le cadre scolaire des facteurs d'insertion dans la vie active : simulations de cas d'entreprises, relations entre école et entreprise.

Pour 1989, 1990, e Programme National d'Innovations Pédagogiques regroupe des actions répertoriées selon le niveau concerné : Collège, Lycée, Lycée Professionnel ou communes à 2 ou 3 niveaux (Interniveaux).

Pour chaque niveau, les actions sont présentées selon trois perspectives :

1. didactique et contenus des disciplines
2. méthodologie et organisation
3. technologies nouvelles

Pour chaque action sont spécifiées les caractéristiques liées à sa nature, sa méthodologie et son degré d'avancement. Le Programme comporte 9 actions nouvelles, à savoir :

3 en collège :

- * initiation à la recherche documentaire dans les CDI des collèges
- * suivi pédagogique et orientation-conseil en cinquième
- * apprentissage des langues vivantes européennes en situation de "communication authentique"

3 en lycée :

- * approche transversale des contenus d'enseignement dans les lycées et culture générale
- * individualisation des parcours d'apprentissage et pédagogie du contrat dans le cadre d'un projet d'équipe en lycée d'enseignement général
- * construction d'objectifs de références pour l'enseignement des Sciences Economiques et Sociales en classe de Seconde

3 interniveaux qui portent sur :

- * les potentialités pédagogiques des réseaux locaux (Technologies Nouvelles)
- * les utilisations didactiques et pédagogiques des documents techniques et audiovisuels modernes en Biologie-Géologie
- * les classes de quatrième et de troisième technologiques en collège et en lycée professionnel afin de mieux cerner l'impact des enseignements qui ont été mis en place. Cette action constitue une priorité.